

qui feignit de consentir à cet échange. Le négociateur choisi fut M. Lagarde, vicaire général de Mgr Darboy. Parti le 12 avril, il aurait promis, dit-on, de rentrer le 20 au plus tard. Il espérait que huit jours lui suffiraient pour gagner sa cause. Il n'avait pas compté sur le message confié à l'abbé Bertaux. M. Thiers, en effet, et les membres du Gouvernement accueillirent d'autant moins favorablement les ouvertures, que la première lettre de l'archevêque leur avait paru puérile, inconséquente, qu'ils étaient convaincus que les otages ne couraient aucun danger. M. Thiers était persuadé qu'il faudrait à peine une semaine pour venir à bout de la Commune.

M. Lagarde voulut presser ses négociations. Il se heurta à des oppositions inflexibles. Des lettres furent échangées entre lui, Flotte et Mgr Darboy pour le stimuler. Le 23, Mgr Darboy lui intima l'ordre de revenir. Il ne revint pas. M. Lagarde a-t-il commis une faute ? A-t-il été victime d'une erreur ? Il s'en est expliqué devant le Chapitre métropolitain et devant le Cardinal Guibert. La confiance dont l'ont honoré ses deux archevêques et ses confidères laisse supposer que les raisons qu'il leur a données étaient sérieuses. Fort de l'estime dont il a été entouré jusqu'à sa mort, il a toujours refusé d'en appeler à l'opinion publique. Je dois à sa mémoire de respecter son silence et de l'imiter.

(A suivre.)

PETITE CHRONIQUE

Les Quarante-Heures auront lieu, à S. Edouard, le 8 ; à S. Ubalde, le 10 ; à S. Isidore, le 12.

Monsieur le chanoine Duheulle, du diocèse de Rouen, ayant été condamné à six jours de prison pour un sermon prononcé à Yvetot, a appelé de ce jugement. La sentence des premiers juges a été confirmée.

La *Semaine religieuse* de Coutances dit à ce propos :

« Dieu demande aux prédicateurs de défendre son droit et faire prévaloir, envers et contre tous, les doctrines et les prescriptions qu'il leur a confiées : *Docentes eos servare omnia quaecumque mandavi vobis.*

Il leur recommande de ne pas craindre, en remplissant ce devoir, ceux qui peuvent tuer le corps. Déjà il avait fortifié contre toute crainte de ce genre les Prophètes de l'ancienne loi, en leur disant qu'il leur faisait un front sur lequel se briseraient les menaces et les violences de toute tyrannie : *Dedi tibi frontem duriores frontibus eorum.*